



Over dit boek

Dit is een digitale kopie van een boek dat al generaties lang op bibliotheekplanken heeft gestaan, maar nu zorgvuldig is gescand door Google. Dat doen we omdat we alle boeken ter wereld online beschikbaar willen maken.

Dit boek is zo oud dat het auteursrecht erop is verlopen, zodat het boek nu deel uitmaakt van het publieke domein. Een boek dat tot het publieke domein behoort, is een boek dat nooit onder het auteursrecht is gevallen, of waarvan de wettelijke auteursrechttermijn is verlopen. Het kan per land verschillen of een boek tot het publieke domein behoort. Boeken in het publieke domein zijn een stem uit het verleden. Ze vormen een bron van geschiedenis, cultuur en kennis die anders moeilijk te verkrijgen zou zijn.

Aantekeningen, opmerkingen en andere kanttekeningen die in het origineel stonden, worden weergegeven in dit bestand, als herinnering aan de lange reis die het boek heeft gemaakt van uitgever naar bibliotheek, en uiteindelijk naar u.

Richtlijnen voor gebruik

Google werkt samen met bibliotheken om materiaal uit het publieke domein te digitaliseren, zodat het voor iedereen beschikbaar wordt. Boeken uit het publieke domein behoren toe aan het publiek; wij bewaren ze alleen. Dit is echter een kostbaar proces. Om deze dienst te kunnen blijven leveren, hebben we maatregelen genomen om misbruik door commerciële partijen te voorkomen, zoals het plaatsen van technische beperkingen op automatisch zoeken.

Verder vragen we u het volgende:

- + *Gebruik de bestanden alleen voor niet-commerciële doeleinden* We hebben Zoeken naar boeken met Google ontworpen voor gebruik door individuen. We vragen u deze bestanden alleen te gebruiken voor persoonlijke en niet-commerciële doeleinden.
- + *Voer geen geautomatiseerde zoekopdrachten uit* Stuur geen geautomatiseerde zoekopdrachten naar het systeem van Google. Als u onderzoek doet naar computervertalingen, optische tekenherkenning of andere wetenschapsgebieden waarbij u toegang nodig heeft tot grote hoeveelheden tekst, kunt u contact met ons opnemen. We raden u aan hiervoor materiaal uit het publieke domein te gebruiken, en kunnen u misschien hiermee van dienst zijn.
- + *Laat de eigendomsverklaring staan* Het “watermerk” van Google dat u onder aan elk bestand ziet, dient om mensen informatie over het project te geven, en ze te helpen extra materiaal te vinden met Zoeken naar boeken met Google. Verwijder dit watermerk niet.
- + *Houd u aan de wet* Wat u ook doet, houd er rekening mee dat u er zelf verantwoordelijk voor bent dat alles wat u doet legaal is. U kunt er niet van uitgaan dat wanneer een werk beschikbaar lijkt te zijn voor het publieke domein in de Verenigde Staten, het ook publiek domein is voor gebruikers in andere landen. Of er nog auteursrecht op een boek rust, verschilt per land. We kunnen u niet vertellen wat u in uw geval met een bepaald boek mag doen. Neem niet zomaar aan dat u een boek overal ter wereld op allerlei manieren kunt gebruiken, wanneer het eenmaal in Zoeken naar boeken met Google staat. De wettelijke aansprakelijkheid voor auteursrechten is behoorlijk streng.

Informatie over Zoeken naar boeken met Google

Het doel van Google is om alle informatie wereldwijd toegankelijk en bruikbaar te maken. Zoeken naar boeken met Google helpt lezers boeken uit allerlei landen te ontdekken, en helpt auteurs en uitgevers om een nieuw leespubliek te bereiken. U kunt de volledige tekst van dit boek doorzoeken op het web via <http://books.google.com>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

PIRMÉ
—
LA BELGIQUE EN
REPUBLIQUE

K
03

53/20



UNIV



ENT



SEMINARIE VOOR NEDENDAAGSE
GESCHIEDENIS
Blandijnberg 2, GENT

HE.S.N^o K.103.

LA BELGIQUE
EN
RÉPUBLIQUE,
OU
SA RÉUNION A LA FRANCE;

PAR
VICTOR PIRMÉ, AVOCAT,

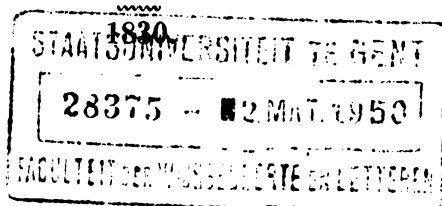
MEMBRE DE LA LÉGION-D'HONNEUR;
MEMBRE DE LA RÉUNION CENTRALE DE BRUXELLES.

DÉDIÉ
A TOUTES LES RÉUNIONS CENTRALES DE LA BELGIQUE.

« Plus vous aurez de hardiesse, moins vous aurez
« à craindre.
« Notre désir est que vous alliez droit à la répu-
« blique : cela n'ajoutera rien à la haine de ceux qui
« vous détestent; et ceux qui vous aiment ne vous en
« aimeront que plus. » (Un Anglais.)



BRUXELLES,
IMPRIMERIE DE ODE ET WODON,
BOULEVARD DE WATERLOO, n° 34.



LA BELGIQUE

EN

RÉPUBLIQUE,

OU

SA RÉUNION A LA FRANCE.

Et le Belge aussi, souverain de lui-même, par le droit de sa force et l'empire de sa raison, entre dans la carrière de la régénération des peuples.

Soumise au premier besoin de toute nation qui aspire à suivre la marche du siècle et qui veut s'associer au mouvement de la grande famille de l'univers, pour jouir de la liberté entière, civile et religieuse, la Belgique a su fonder ses espérances sur le courage et la valeur de ses enfans; elle établit son mérite sur leur amour pour la patrie, sur leur amour pour la liberté, comme sur leur respect pour toutes les lois des hommes et toutes les religions. Le Belge, connu par son caractère laborieux, par ses mœurs, autant que par son intelligence et son instruction, concentre dans ses habitudes simples, ses

réunions mêmes nombreuses, régulières et silencieuses, concentrent le patriotisme, la générosité et la probité.

À ces premiers titres, la Belgique s'avance dans la lice avec force et confiance; le rang qu'elle occupe parmi les nations fixe tous les regards, excite tous les intérêts. Calme au milieu des dangers, intrépide au sein du carnage, elle s'est toujours retrouvée digne de son antique et glorieuse *appellation*; fidèle à l'emblème de son courage, le Belge a su se battre en vrai lion!

Mais un autre genre de vertu lui devient nécessaire pour recueillir les fruits de sa noble victoire; une autre victoire lui est à obtenir, pour achever son œuvre à la honte de ses éternels ennemis; que leurs combats atroces et leurs cruautés froidement mercantiles, méconnaissant toutes les lois de l'humanité, foulant aux pieds tous principes du droit des gens, ont rendus à jamais en horreur à toutes les nations.

Cette autre victoire réservée à la Belgique, purgée de l'infâme dynastie des Nassau, sera due tout entière aux vertus civiles d'un peuple libre; il saura avec prudence et sagesse, aidé de sa représentation nationale, planter sur le sol de la patrie, en quelque sorte amolli par le sang de ses ennemis, mais aussi illustré par le sang de ses frères, cet arbre de la liberté, que les chefs aveugles des nations forcent toujours les peuples d'arroser de la sorte : cette pensée forte, effrayante, malheureusement trop vraie, n'intimide cependant plus; les causes sont détruites : profiter de la grande circonstance, la rendra impossible à

l'avenir, appartient à l'union des Belges ; qu'elle soit à jamais indissoluble, cette concorde parmi eux : elle assurera leur destinée, elle consolera les mânes des héros que pleure la nation, et qui sont morts pour son affranchissement.

Que le Belge à cette époque sublime, fasse taire tout ressentiment envers ses frères, que tout sacrifice au bonheur de la patrie lui soit facile, qu'une généreuse abnégation de ses prétentions personnelles, de ses droits individuels mêmes, signale son patriotisme, que toute rivalité se change en affection, que l'union des Belges présente un spectacle digne de l'admiration des Dieux : c'est ainsi qu'ils resteront libres, et qu'au lieu de sujets de rois, ils porteront partout la qualité de républicains.

Depuis la chute des Nassau, le Belge est en république, il ne soutient ce titre d'une manière aussi belle qu'exemplaire aux yeux de ses voisins, que parce que le règne de la raison chez lui, n'est que par la pratique de ses vertus publiques. Qu'il ait confiance en lui-même, qu'il sache vouloir fortement, il restera ce qu'il est; que tous autres principes de gouvernement que celui qu'il possède, que celui d'une république, lui deviennent étrangers. Ces principes auxquels il s'est dévoué, le ciel semble les lui avoir réservés pour prix de son héroïque conduite : son congrès doit les lui décréter.

La république est la perle des gouvernemens ; le Belge tient cette perle dans la main, qu'il la ferme ; en d'autres termes, que le congrès sanctionne, régularise, maintienne cette répu-

blique, qu'une loi organique l'occupe essentiellement, et la couronne civique l'attend; il aura assuré le triomphe, l'indépendance et la gloire de la patrie.

Le peuple le plus semblable au premier peuple du monde est le Belge : on a dit à ce sujet, qu'il avait presque toutes les qualités du Français sans en avoir les défauts; que s'il n'avait pas sa vivacité, son ardeur, il l'égalait néanmoins en valeur, en bravoure, mais avec plus de calme et de réflexion, d'où il suit aussi, sous ce rapport, qu'une république possible doit se trouver ailleurs que dans les rêves de Platon, et que la Belgique est appelée dans ce beau siècle, par sa civilisation et ses qualités, à faire cesser le sommeil du sage de la Grèce.

Partant de ces premiers points de vue généraux, de ces premiers rapprochemens, voyons s'ils renferment bien les bases de l'édifice.

On remarque d'abord la Belgique, depuis ses époques de joyeuses entrées, presque toujours en possession du droit de nommer ses magistrats municipaux, et ces fonctions être gratuites; aujourd'hui ces élections qui plaisent tant au peuple, se font en général très-bien : les plus beaux exemples de désintéressement signalent chaque jour les nouveaux élus.

De sorte que de ces élections, pour arriver à de plus importantes, la chose devient facile et naturelle; chaque individu est plus ou moins à la hauteur du siècle, parce qu'il a marché avec

lui; une fusion rationnelle de toutes les classes s'opère à chaque instant par les grands événemens qui se succèdent; des intérêts, des dangers communs, des faits glorieux rapprochent les hommes, les mettent en contact immédiat, les font mouvoir simultanément; leur donnent le même enthousiasme : tous sont électrisés par l'amour de la patrie.

A l'admiration du monde entier, sous la garantie cordiale et implicite de toutes les nations, que l'on ne craigne donc point, que l'on se hâte de poser, avec joie et confiance, aux accords d'une harmonie aussi sublime, la première pierre angulaire de la république belge, que présente ses élections municipales.

La seconde sera l'institution de la garde urbaine, déjà si belle, si remarquable; elle sera le soutien de la première, *et ne coûtera pas davantage*; la liberté, l'ordre public, l'exécution des mesures du gouvernement provisoire y puisent déjà une force suffisante pour donner à la loi fondamentale le temps d'être délibérée et mûrie; au chef temporaire de la république, selon les règles que prescriront cette loi, le temps d'être nommé; nous disons chef temporaire, avec l'avocat Vandermaesen, dans son opuscule au congrès, qui s'écrit : « Point de magistrat temporaire, point « de liberté! » En effet, l'habitude émousse le sentiment; eh! bien, que le caractère républicain respire les principes les plus purs : harnachés du pouvoir sans terme, les plus modernes Brutus, vous les verrez bientôt attachés au char du despotisme, le traîner au milieu de ceux-là qui, libres, les avaient élus, être écrasés comme esclaves.

Les élections sont le va-et-vient de la machine politique; elles donnent la vie et l'essor à la liberté; appliquées à la garde urbaine pour le choix de ses chefs, les élections couronnent cette institution des plus heureux résultats; par elles la morale publique armée, se trouve commandée par les plus estimables comme par les plus honorables citoyens, et non-seulement la garde urbaine vient alors corroborer, appuyer les magistrats municipaux choisis par les masses, maintenir le gouvernement; mais le service par lui-même de la garde urbaine, remontant à sa source, donne aux mœurs publiques, un air de sécurité et de satisfaction générales; les citoyens, s'imitant et s'admirant les uns dans les autres, forment le véritable airain de la force et de la souveraineté du peuple.

Les hommes, rassemblés sous quel prétexte que ce soit, substituent toujours à l'égoïsme de l'homme isolé, les vertus humaines qui naissent des réunions; ils deviennent plus indulgens, plus généreux et plus grands; ils se dépouillent de leur crainte, de leur faiblesse personnelle; à l'aspect imposant du nombre qui les rassure, les anime, et ennoblit leurs cœurs; habitués à se garder eux-mêmes, leur devoir fait leur bonheur, et tout appel à leur bienfaisance leur est sacré.....

Le service de la garde urbaine partout, en un mot, est l'enseignement mutuel du bien faire.

Eh bien! ces sources de bonheur, de prospérité dans une nation, la république provisoire belge les possède, et, dans sa magistrature populaire, enviée par la France elle-même, et dans ses

soldats-citoyens, garantissant ses espérances, comme le roi-citoyen forme celles des Français. Le Belge régénéré commence une vie toute de force, de jeunesse; il repousse tout ce qui n'est pas de sa révolution; ceux que ce mot effraient encore peuvent se rassurer, il n'a plus aujourd'hui la signification, ni ne peut plus avoir les suites qu'il avait il y a cinquante ans; les choses et les hommes sont tout autres; les nations, les peuples ne sont plus les conséquences, les propriétés des trônes; les rois, au contraire, sont reconnus les mandataires honorés, les chefs de l'état exécuteurs des lois, les rétribués sur les revenus publics; ils ont à leurs côtés une représentation nationale plus ou moins ostensible. Dès lors une révolution dans un état monarchique ne peut plus tendre qu'à des changemens de dynasties, ou à se constituer en république; mais, sans donner lieu pour cela, (et que l'on soit bien convaincu de cette assertion), sans donner lieu à aucune guerre entre les nations; par un instinct particulier, par un certain *vox populi, vox Dei*, les peuples s'entendent; ils ont aussi formé leur sainte-alliance, où, l'esprit de conquête y est à jamais proscrit; mais ils veulent et ils le peuvent, parce qu'à eux seuls est la force; ils veulent la non-intervention réciproque quant à leurs affaires intérieures, et bien en a pris à ceux qui en leurs noms la consacrent; ce n'est que cette mesure qui les conserve aujourd'hui sur leurs trônes. Voilà l'opinion, voilà le mode des peuples; tout gouvernement qui ne se soumet pas à l'opinion, disait un sage, marche à sa perte. Une révolution n'est donc plus qu'une affaire de gouvernés à gouvernans : c'est un peuple naturellement maître chez lui, qui, s'estimant,

sentant ce qu'il est, ce qu'il vaut, dispose, arrange sa chose en vrai propriétaire, soit à l'instar de ses voisins, soit en modifiant sa situation d'une manière quelconque.

Et comme les peuples, il faut le répéter, sont les plus opposés à toute espèce de guerre, parce que ce sont eux qui ont le plus à en souffrir, vous les voyez bientôt, par cet instinct qui les guide, s'empressez de faire disparaître les traces de ce fléau, s'ils ont été forcés d'engager quelques combats pour chasser leurs oppresseurs, ou rompre les chaînes de la tyrannie, ou pour faire triompher la loi; la loi, seule puissance qu'ils admettent et dont ils savent en même temps par un admirable sentiment de leur bonheur, se constituer les défenseurs nés; ainsi qu'ils veulent en être les stricts observateurs. Et si le premier des rois est le plus grand esclave de la loi, selon Daguesseau, le plus grand républicain, roi de lui-même, n'ayant d'autre maître que la loi, tend sans cesse à en être le premier esclave.

On compte les sujets d'un roi, on les parque; on énumère les vertus du républicain : il est libre. Après un tel usage fait de son indépendance, il n'est aucun genre de prospérité intérieure, de considération et de confiance à l'étranger, que le Belge n'ait lieu d'attendre. Libre dans la sphère d'activité qu'il se sera tracée par des lois de son choix, et que son culte pour elles lui rendront sacrées, partout où il portera le nom Belge, il fera aimer et honorer sa patrie; partout la blouse guerrière et civique du Belge, sera l'emblème de sa liberté : grand sous ce costume simple et

commode, ses mouvemens sont aussi libres que l'expression de ses pensées.

Un philosophe bien ancien a prémuni les peuples contre les vices des rois ; il a semblé faire l'épigraphe de tous les traités de royauté possible dans une sentence aussi juste que critique : *Regis ad exemplum totus componitur orbis* : lorsque l'expérience de tous les temps démontre que jamais le charbonnier ne corrompt le prince, mais que les cours n'ont jamais cessé d'être des objets de scandale et de démoralisation, un peuple, devenu indépendant, se créant une nouvelle ère, sous la direction d'un sénat que, libre et dégagé de toute intrigue et de toute influence, il a choisi parmi l'illustration de tous les états, de toutes les fortunes et de tous les rangs, qui décorent la patrie et que la nation peut présenter à ses amis et à ses ennemis ; le peuple belge doit, dans ce moment solennel, ainsi que ses vertueux et dévoués représentans, ne pas oublier que l'urne des grâces (pour employer le langage sot et vaniteux des grands), que l'urne des grâces, qui se trouve toujours dans les antichambres des trônes, prévaut à justice, et que ces urnes, toujours vides pour le vrai mérite et le plébéien, sont inépuisables pour les favoris et les bassesses des courtisans.

Mais un roi constitutionnel, assure-t-on, donne tous les avantages de la république, sans en faire craindre les inconvéniens : l'argument il y a quinze ans a pu faire fortune ; mais depuis lors, les Tuileries à Paris, le Parc à Bruxelles y ont fait des réponses en caractère de sang, telles que proposer aujourd'hui à la Belgique, un roi constitutionnel même à vie, ce qui assurément est une bien

grande concession monarchique, n'est plus recevable : les rois et leurs adhérens se font illusion sur les prérogatives de la royauté, même à ce titre; le Belge n'y verra jamais qu'une présidence simulée sur un trône, mais avec la différence qu'il est plus aisé d'élire un président, quelque bruit, quelque mouvement que cela puisse occasioner entre des électeurs, d'ailleurs soldats urbains qui, ne se feront jamais la guerre, ni jamais autant de mal que le canon royal leur en a fait, qu'il n'est facile d'opérer la déchéance d'un roi; et comme rien ne saurait garantir celui qui régnerait sur la Belgique, contre ses propres faiblesses, contre les flatteurs, dont serait entouré son trône, ni contre la perfidie de ministres toujours prêts à servir les passions des rois pour entrer d'autant plus en faveur, au détriment des intérêts des peuples; quoi que l'on fasse donc, quoi que l'on dise pour soutenir cette transaction boiteuse, elle ne saurait être qu'une seconde déception pour reproduire une seconde révolution; cette transaction serait un acte de faiblesse indigne de la régénération Belge et du sang qu'elle a coûté; elle clocherait encore pour celui que la manie de trôner aveuglerait et ferait venir asseoir sur le trône belge, trône, qu'il trouverait, ou qu'on lui ferait bientôt trouver trop peu exhaussé, tandis, que pour le Belge il sera toujours trop élevé; l'on peut encore dire aux craintifs monarchistes constitutionnels, que la république effraie sans motifs aujourd'hui; quoique la plupart la désirent sincèrement; on peut leur dire que joint à l'inextricable difficulté du choix, lors même qu'ils obtiendraient leur forme de gouvernement, un autre point doit les occuper :

c'est qu'au temps qui court, un amateur de petit trône, n'est peut-être pas facile à trouver, et qu'il y aurait à craindre d'exposer la Belgique, à jouer le rôle malencontreux de la Grèce moderne, dont certains analogues avec elle ne l'ont déjà que trop attristée.

Mais, ajoute-t-on, la forme de la république en Belgique irriterait les autres gouvernemens et occasionerait la guerre. Quoi! un peuple de frères, un peuple heureux par lui-même serait une cause occasionnelle de troubles et de guerre? quoi! un peuple qui par l'essence de son gouvernement étendra ses relations, son commerce, favorisera son industrie, appellera l'industrie et le commerce étranger, serait attaqué?

C'est créer des chimères pour les combattre; et le cas arrivant, ce ne serait que de la part des gouvernans, que le peuple Belge aurait à craindre; il trouverait dans tous les peuples secours et assistance, et même chez ceux dont les chefs voudraient se porter contre lui, parce que les peuples ne font qu'un désormais: ils veulent la paix pour tous, quelles que soient les vues de leur gouvernement, dont ils connaissent les moyens de se faire obéir.

Maintenant, quelque forme que se donne la Belgique, elle aura toujours les cœurs et les bras français. La république, chez elle par cette sympathie qui lie les deux nations, fera disparaître en quelque sorte, toute ligne, toute douane entre la Belgique et la France; et tous les avantages sous ce rapport sont en faveur de

la Belgique. La monarchie belge, quel que soit son chef, indigène ou étranger, n'excitera jamais le même élan sympathique, et la Belgique restera alors avec ses tiraillemens intérieurs, ses principes de corruption, ses charges monarchiques, bien autrement sensibles dans quatre millions d'habitans que dans trente-deux millions. Les relations dyplomatiques sous cette forme de gouvernement, soumettront la Belgique à toutes les volontés de voisins puissans, soit dans ses réclamations, soit pour ses traités de commerce.

Arrive maintenant la question de la réunion pure et simple de la Belgique à la France : là, se trouve en première ligne la garantie bien autrement forte encore de tous les avantages à désirer à l'industrie et au commerce belge; non-seulement quant à la France, dont elle ferait partie, mais quant au reste du monde par la puissance française: en s'associant et s'unissant au plus grand peuple de l'univers, la Belgique, il est vrai, cesse au premier aperçu d'être elle-même, et sa nationalité si digne de la flatter disparaît. Mais avec un peu de réflexion, on la voit redevenir au contraire ce qu'elle a été; on la voit se reporter avec enthousiasme à vingt années de confraternité avec la France, on la voit se ressouvenir de hauts faits guerriers dont les Belges revendiquent à justes titres leur part de gloire avec les Français, leurs lauriers étaient également teints du sang belge; on la voit enfin reprendre en commun avec les mêmes goûts, les mêmes mœurs, les intérêts de la France, et devenir forte, inattaquable avec elle; un roi-citoyen dont l'éloge des vertus privées et publiques se trouve aussi dans la

bouche de tous les Belges, vient achever une réunion qui honore deux nations; mais cette réunion peut nuire à quelques branches de commerce, peut toucher quelques nobles dignités belges, et surtout alarmer les fonctionnaires regnicoles. Quelle œuvre politique est sans inconvénient? L'avantage général doit les faire disparaître; dans l'espèce, la somme du bien pour la Belgique est incontestable. Les craintes pour ces spécialités commerciales cessent à côté d'autres industries reprenant leurs anciens succès; tout est concilié : l'ordre équestre belge distingue de nobles patriotes, pour qui le sacrifice de ses privilèges coûtera peu, et ne sera qu'une occasion de plus pour les rendre dignes d'eux-mêmes; les fonctionnaires du pays voient, comme il y a quinze ans, les Français occuper tous les emplois. Mais alors le droit de conquête pesait sur la Belgique : différence du tout au tout aujourd'hui à cet égard. Et puis, la loyauté si connue des Français offre une auguste garantie dans le choix qu'ils ont fait, en nouveaux Antonins, souverains d'eux-mêmes aussi par l'empire de leur raison, en adoptant un moderne Marc-Aurèle.....

Absent depuis vingt ans, la grave position de sa patrie a fait battre son cœur; n'écoutant que son devoir, il est venu à elle. Puisse ce tribut de ses faibles capacités être de quelque utilité! S'il égalait son patriotisme, cet écrit porterait le cachet du vrai mérite.

L'auteur,
V. PIRMÉ.

